

Feuille Municipale



Conseil du 13 JANVIER 2023

N° 24

Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, I. CUENOT, M. DESTAING, J.P. GURTNER, F. GARCIA, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J.DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ.

Excusés : F. GARREAU, F. DOLE, M. CHAPELLIER, A. CARRIERE procuration respective à T. VUITTENEZ, L. SCHNEITER, G. BOUHIN, M. DESTAING

Un auditeur.

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre est approuvé à l'unanimité. Quorum atteint.

1. Vie de la commune

Risque de délestage électrique cet hiver

Le contexte de crise énergétique conduit le gouvernement à mettre tout en œuvre pour garantir les meilleures conditions pour le passage de l'hiver.

Pour maintenir un équilibre du réseau, les gestionnaires de distribution peuvent engager une démarche de délestage (coupures d'électricité organisées, localisées et temporaires) en ultime recours afin d'éviter le black out. Ce délestage se déroulera en semaine avec un système de rotation de 2 heures dans les tranches de 8 à 13h et de 18 à 20h.

L'hypothèse de ces coupures partielles et programmées ne peut être à ce jour <u>ni exclue, ni confirmée</u>, il convient donc de s'y préparer.

Des dispositifs de renforcement seront engagés en moyen humain pour pallier aux diminutions des communications (antennes relais, téléphones passant par une box...).

Pour LEVIER, en cas de zone blanche, vous pourrez vous tourner vers la permanence mise en place soit au centre de secours, à la gendarmerie ou à la mairie.

Les personnes vulnérables sont priées de se faire connaître en mairie.

Vous pouvez suivre l'évolution sur monecowatt.fr et/ou télécharger l'application Ecowatt sur App store et Play Store.

Nous passerons l'information via les supports numériques de la commune et sur le panneau 24h avant la coupure.

- Jour J-3 : annonce vigilance
- Jour J-2: information des PHRV (patient à haut risque vital) 29 personnes dans le Doubs.
- Jour J-1 : confirmation du délestage vers 17h pour le lendemain

Si le délestage est confirmé, l'école restera fermée comme la restauration et rouvrira à 13h30 normalement mais sans transport scolaire.

En cas de problème, un seul numéro sera possible : 112

« Biodiversité – Climat et Energie »

Préambule : lors de la réunion du 25 novembre, les habitants ont fait des suggestions dans différents domaines en lien avec le climat, la biodiversité et l'énergie.

 La commune mettra en place des préconisations dès 2023 comme les jachères fleuries, l'étude de la sécurisation piétonne à la sortie de Levier pour accéder au Chemin de la Vie d'Eternoz depuis la rue de Besançon...

- En parallèle, pour répondre aux enjeux, la création d'une association semble appropriée. Sans l'aide d'un collectif, il sera difficile de concrétiser les projets. Nous sommes donc à la recherche de volontaires pour animer un lieu, centraliser des informations...
- La municipalité propose de mettre à disposition le bâtiment de l'ancienne trésorerie gracieusement au collectif ou au privé qui portera le projet. Il sera accompagné par la commune pour obtenir les informations règlementaires et répondre au cahier des charges.

Cette association aura pour mission de :

- porter et organiser un groupement d'achat (granulés, cuves d'eau, panneaux solaires, oyas...),
- organiser ce tiers-lieu regroupant ressourcerie, location de petit matériel électroménager et petit outillage, organisation d'ateliers en tout genre (taille de haie, fabrication de lessive, réparation...),
- rechercher des partenaires pour faciliter les circuits courts dans le domaine de l'alimentation,
- animer des rencontres,
- favoriser les initiatives éco-responsables ...

Si vous êtes intéressés pour vous investir, merci de nous retourner le formulaire ci-dessous ou répondre sur le site internet levier.fr rubrique démocratie participative.

Je souhaite m'investir dans ce p	rojet ou obtenir des informations complémentaires :	
Nom:	Prénom :	
Adresse :		
Adresse mail :		
N° téléphone :		
·		

➤ La plantation des haies qui remplacent les sapins coupés bordant le stade du foot, sera effectuée (si les sols ne sont pas gelés) le 3 février 2023 avec la participation des écoles.

2. Augmentation du forfait raccordement électrique

Au vu des augmentations des coûts de l'énergie, il est proposé d'augmenter :

- le forfait pour les food-truck à 150€/an au lieu de 100€ en 2022,
- le prix du raccordement pour le marché reste à 2€/séance,
- rappel des locations de salles: des travaux d'amélioration ont été entrepris pour limiter les dépenses énergétiques avec l'installation de thermostats, d'équipement LED... Il convient donc d'attendre la fin de l'hiver pour valider le maintien des forfaits chauffage.

Accord à l'unanimité

3. Recrutement d'un vacataire pour le tri des archives de LEVIER et LABERGEMENT DU NAVOIS

Il est proposé de recruter pendant 1 mois un vacataire (rémunération Indice Brut 404) pour effectuer le tri des archives de LEVIER et LABERGEMENT DU NAVOIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise à recruter un vacataire pour une durée de 1 mois et donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents et actes afférents à cette décision.

4. Etat d'assiette

Les coupes proposées pour 2023 sont les suivantes :

			Volume prévisionnel (m3)		
Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total
34 ra	RA (Régénération)	1.5	1300	0	1300
18 r	AS (Coupe sanitaire)	2	500		500
28 ra	RD (Régénération Définitive)	2.5	800	20	820
		Volumes totaux	2600	20	2620

Accord à l'unanimité

5. Autorisation pour signer la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de Demain a été signée le 4 mai 2021.

La convention valant Opération de Revitalisation du Territoire précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire.

6. Création de la commission de délégation de service public CDSP

Le président : Marc SAULNIER

Proposition:

3 titulaires : Nathalie SIEVERT – Olivier REGNIER - Guillaume BOUHIN
3 suppléants : Thierry VUITTENEZ – Norbert PECOT – François GARCIA

Cette commission servira à l'attribution des Délégations de Service Public

Accord à l'unanimité

7. Marché et plan de financement AMO crématorium

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un crématorium sur la commune de LEVIER.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier à la société Créma Concept Consult, pour un montant de 27 500 € HT, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet d'un crématorium.
- d'autoriser le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel, et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme Assistance à maîtrise d'ouvrage,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant (le cas échéant) :

Département : 11 474€

Maître d'ouvrage : 16 026€ HT

- de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives,
- de réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

- de convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation,
- d'informer le Département de la suite qui sera donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération, ou courrier du Maire.

8. Représentant pour signer la Convention Territoriale Globale (CTG)

Depuis le 1er janvier 2020, la démarche CTG a remplacé les CEJ (Contrat enfance jeunesse) au fil de leur renouvellement sur le territoire national.

Les modalités de financement évoluent en "Bonus Territoire".

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés (CAF et intercommunalité) pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adaptées.

La CTG peut couvrir, en fonction du diagnostic, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La commune de LEVIER est couverte par un contrat CEJ jusqu'au 31 décembre 2022. Le financement des CEJ évoluera en financement Bonus Territoire à partir du 1er janvier 2023. Cette étape de financement sera conditionnée à la signature d'une CTG à l'échelle intercommunale.

Pour en bénéficier, la commune de LEVIER devra être cosignataire de la convention CTG 2022-2026. Mais pour cela, chaque commune doit prendre une délibération du Conseil Municipal en début d'année 2023 afin d'autoriser son représentant à signer la CTG à l'échelle intercommunale.

A ce jour, un comité de pilotage a été mis en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, Marc SAULNIER, à signer la CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CCA800.

9. Fermetures et ouvertures de postes

En vue d'une titularisation de Mme Marcelle ANGUENOT, il convient de fermer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe - 35h et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif – 35H.

Suite au départ de Mme Agathe HENRIET, il convient de fermer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe -20h.

Suite à l'embauche en contractuel de Mme Natacha BARNY, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe - 25h.

Ouverture d'un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe – 35H.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications du tableau des emplois.

10. Questions diverses

- Information : vous pouvez payer vos factures eau et assainissement au bureau de tabac de LEVIER.
- Vente de bois : tous les lots ont trouvé preneur.